



ALGERIE

DGF

ASAL

CRSTRA

ONM

MAROC

CRTS

DMN

DPV

HCEFLCD

TUNISIE

CNT

INM

IRA

« MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ALERTE PRECOCE
A LA SECHERESSE DANS 3 PAYS DE LA RIVE
SUD DE LA MEDITERRANEE : L'ALGERIE, LE MAROC ET LA TUNISIE »

LIFE05TCY/TN/000150

TERMES DE REFERENCE POUR LA SYNTHESE DES ZONAGES

Date: 21 mai 2009

Auteur: Centre Royal de Télédétection Spatiale

Contact : Nouredine BIJABER
bijaber@crts.gov.ma



Projet SMAS n°TCY05/TN/000150

Termes de Référence pour la synthèse des zonages existants

1. contexte général

Le projet SMAS « Mise en place d'un système d'alerte précoce de la sécheresse dans trois pays de la rive Sud de la Méditerranée : la Tunisie, l'Algérie et le Maroc » a pour objectif de développer une approche de gestion de risque de sécheresse à travers la mise en place d'un système d'alerte précoce basé sur des indicateurs calculés à partir de données météorologiques, satellitaires et thématiques. L'observation et le suivi de la sécheresse pourraient jouer un rôle important en terme d'alerte précoce avec un effet d'anticipation et de mise en œuvre de mesures préventives.

Parmi les actions prévues dans le cadre du projet SMAS, la réalisation d'une synthèse des zonages existants (météorologique, agroclimatique, forestier, ...). Le découpage territorial résultant servira, entre autres, à la spatialisation des indicateurs de suivi de la sécheresse calculés dans le cadre du projet.

2. Consistance de l'intervention

L'expertise faisant l'objet de cet appel à candidature consiste à réaliser une synthèse des zonages existants chez les partenaires du projet SMAS au Maroc, et d'identifier le cas échéant d'autres zonages existants au niveau des institutions nationales concernées par la problématique de gestion des ressources naturelles.

L'étude a pour objet l'établissement d'un zonage qui correspond à un découpage en ensembles homogènes de point de vue physique permettant d'évaluer les degrés d'impact de la sécheresse sur les ressources naturelles. Le projet SMAS, dont l'objectif principal est la mise en place d'un système d'alerte à la sécheresse, doit permettre de définir des niveaux d'alerte à la sécheresse par zone homogène.

L'objectif étant de produire un zonage national qui tient compte des différents paramètres climatiques, agronomiques et écologiques d'une part et de servir comme base de spatialisation des indicateurs calculés dans le cadre du projet SMAS.

Les partenaires du projet sont : le Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS), la Direction de la Production Végétale (DPV), le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD) et la Direction de la Météorologie Nationale (DMN à Casablanca). D'autres institutions concernées par la problématique de la sécheresse et la désertification (notamment la Direction des Aménagements Fonciers du Ministère de l'Agriculture) peuvent être contactées par le consultant afin de récupérer éventuellement d'autres types de zonages.

Parmi les découpages et zonages existants qu'il est important de prendre en considération et d'analyser par le consultant :

- La stratification réalisée par le CRTS dans le cadre du projet LIFE
- Le zonage agro-climatique établi par la DPV
- Le zonage climatique établi par la DMN
- La carte de sensibilité à la désertification établie par le HCEFLCD



Le consultant recruté devra réaliser les tâches suivantes :

- Inventaire et récupération des zonages existants au niveau des partenaires du projet (CRTS, DMN, DPV et HCEFLCD).
- Inventaire (et récupération éventuellement) des zonages existants au niveau des institutions nationales chargées de la gestion des ressources naturelles.
- Réalisation d'une synthèse de tous les zonages récupérés par le consultant et élaboration d'une carte au 1/1.000.000 composée de zones homogènes de point de vue physique et permettant de définir des niveaux d'alerte à la sécheresse. A chaque zone homogène doit correspondre une base de données tenant compte des paramètres climatiques, agro-écologiques,...
- Rédaction d'un rapport dans lequel seront détaillés la méthodologie adoptée, les analyses effectuées et les résultats obtenus.
- Présentation des résultats de l'étude lors d'une réunion des partenaires à la fin de la consultation.

3. Produits de l'étude

A l'issue de l'étude, le consultant doit fournir aux partenaires du projet les produits ci-dessous :

- Le rapport d'expertise sous format numérique et papier, respectant la charte du projet.
- La carte de synthèse des zonages (1/1.000.000) sous format numérique et assortie d'une légende aussi détaillée que possible.

4. Profil du consultant

Le consultant doit avoir les qualités suivantes :

- Un niveau supérieur (ingénieur, formation Ph_d)
- Une bonne connaissance des institutions scientifiques et techniques et les structures nationales opérant dans le domaine de la sécheresse ou œuvrant dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des ressources naturelles
- Une bonne expérience (plus de 10 ans) dans les études environnementales et de la sécheresse et les systèmes d'alerte en particulier ;
- Une bonne connaissance des techniques de traitement et d'exploitation des données et des systèmes de modélisation pour le suivi et la gestion de la sécheresse.
- Une bonne connaissance des techniques de télédétection spatiale et SIG.

5. Accès à la documentation disponible et appui

Les partenaires nationaux du projet SMAS donneront au consultant accès à toute la documentation disponible et relative à l'objet de l'étude et leur appui pour faciliter ses contacts avec les autres institutions nationales.

N.B. Le consultant doit travailler en concertation étroite et continue avec le chef de file et les partenaires nationaux tout au long de l'étude.